



ARRÊTÉ N° 49/2025

Circulation Alternée par Feux Tricolores Interdiction de Stationner RD68 Les Brets Du 28 Avril au 09 Mai 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL en date du 8 avril 2025 de réguler la circulation et le stationnement sur la route départementale n°68 Les Brets du 28 avril au 09 mai 2025.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau télécom, la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit au droit du chantier sur la route départementale n°68 Les Brets du 28 avril au 09 mai 2025.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise CONSTRUCTEL.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise CONSTRUCTEL.

Fait à QUÉVERT, le 09/04/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

